

*A l'attention des Villes et Communes associées,
A l'attention des CPAS associés,
A l'attention de la Province de Hainaut,
A l'attention de la Zone de secours Hainaut
Centre*

V/réf. :

N/réf. (à rappeler) : CD/DJ/uh/2022-AG 21.12.2022

Votre correspondant : Ursula Heinrichs

Tél. : 065/37 57 03

Email : ursula.heinrichs@idea.be

Mons, le 16 novembre 2022

Objet : Assemblée Générale IDEA du 21 décembre 2022 - Convocation des associés

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur Général Provincial,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la convocation contenant les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'intercommunale IDEA qui se déroulera le **mercredi 21 décembre 2022 à 17h00 dans les locaux de l'intercommunale - Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons**. Celle-ci vous est également expédiée par email.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur l'ordre du jour de notre Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale (ouverte au public) aura à son ordre du jour :

1. Modifications statutaires, en ce compris modification de l'objet social ;
2. Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'Administration et du Bureau exécutif - ROI - Modification ;
3. Evaluation 2022 du Plan stratégique IDEA 2020-2022 - Approbation ;
4. Plan stratégique IDEA 2023-2025 – Approbation.

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. 1523-13, la séance de l'Assemblée Générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, Province ou CPAS associés.

Vous trouverez, sous ce couvert :

- ❑ la note de synthèse ;
- ❑ le modèle de proposition de décisions de votre Conseil.
- ❑ le document de délégation à l'Assemblée Générale ;
- ❑ l'affiche à apposer et diffuser sur votre site internet dans les 48 heures de la réception de la convocation à l'Assemblée Générale par la commune ;

L'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sont disponibles et téléchargeables en vous connectant via le lien suivant :

<https://www.idea.be/fr/ag-idea.html>

Login : idea

Mot de passe : Gk5P\$94RFs

A défaut de délibération du Conseil communal et, s'il échet, provincial ou de CPAS, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre (*art. 21, 2,° du décret*) correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que l'approbation du point 1 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (modifications statutaires – Modification de l'objet social) nécessite, conformément au Code des Sociétés et des Associations, une majorité de 4/5. Afin de faciliter le vote en Assemblée, nous vous demandons donc de bien vouloir faire tout votre possible pour que votre Conseil communal puisse délibérer sur l'ordre du jour et que votre commune soit représentée à l'Assemblée Générale par au moins un représentant muni de la décision du Conseil communal. A défaut de pouvoir inscrire le point à l'ordre du jour de votre conseil communal, nous vous remercions de bien vouloir insister auprès de vos représentants afin que ceux-ci soient présents lors de l'Assemblée générale pour voter en séance.

Cette convocation et les documents s'y rapportant **NE SONT PAS ADRESSES DIRECTEMENT A VOS 5 DELEGUES.**

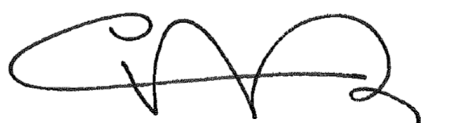
Les conseillers communaux/provinciaux/des CPAS/et de Zones de Secours associés seront informés par



vos soins de la tenue de ladite Assemblée et également du fait que les divers documents s'y rapportant sont envoyés sur simple demande via sur simple demande via mail : ursula.heinrichs@idea.be ou par téléphone 065 37 57 03 et que ceux-ci peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Pourriez-vous nous transmettre votre délibération au plus tard le mardi 20 décembre 2022 ?

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur Général Provincial, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.



Caroline DECAMPS,
Directrice Générale.



